

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

OBJET :

**Avis sur projet de Plan de
Prévention du Risque
Naturel Inondation du
Gapeau et de ses
principaux affluents**

N° 42 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2024

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.

Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger.

Absentes excusées : Madame M-Christine COURANT, Madame MASSUCCO Isabelle.

Absente : Madame VIAENE Nathalie.

Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte.

Monsieur le Maire présente aux membres le dossier du Projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la commune de SOLLIES-VILLE, reçu en mairie le 18 juillet 2024.

Il indique que, dans le cadre de l'élaboration du PPRI, et conformément à l'article R 562.7 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 novembre 2014 prescrivant cette élaboration, le conseil municipal doit émettre son avis, préalablement à l'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- N'a pas d'observation concernant le projet de PPRI de la commune

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 4 OCT. 2024
- de la publication le - 7 OCT. 2024